

# Nouveau droit des concessions : les textes passés au crible

**Jeudi 7 avril 2016** - Capital 8, Paris



Le 2 février 2016, les autorités françaises ont achevé le long travail de transposition de la directive 2014/23/UE relative aux contrats de concession. Rédigé au plus près de la lettre de la directive, le nouveau corpus juridique tente une synthèse délicate entre des innovations majeures, encore étrangères à notre droit interne, et le maintien de l'essentiel pour les dispositifs éprouvés de la concession d'aménagement et de la délégation de service public.

Nouveauté ? Continuité ?

L'enjeu est de clarifier et d'optimiser le futur cadre d'action contractuel des Epl.

*Expertise et animation : Alexandre VIGOUREUX, Responsable du Département juridique de la FedEpl*

## Programme

9h00

### Accueil des participants

- Le groupement
- Le recours à des tiers

9h30

### Ouverture de la journée

- La fin de la transposition
- L'unification du droit des concessions
- Les prochaines échéances

10h00

### Les nouvelles lignes directrices en matière de concessions

*Avec la participation de :*

*Laurent SERY, avocat associé, Adamas*

- L'objet du contrat et les parties prenantes
- La notion de transfert de risque
- Les contrats mixtes
- La durée de la concession
- La sécurisation du « in house » en droit positif
- Les secteurs exclus
- La modification du contrat
- Les modalités d'indemnisation

11h30

### La délégation de service public

*Avec la participation de :*

*Guillaume GAUCH, avocat associé, Seban & Associés*

- La définition de la délégation de service public en 2016
- L'identification d'un service public
- La notion d'autorité délégante
- Les modalités de rémunération du délégataire
- La pluralité d'objets
- Les règles de mise en concurrence
- Les hypothèses de subdélégation
- Les compensations pour obligations de service public

12h30

### Déjeuner

14h00

### Quelles modifications en matière d'aménagement ?

*Avec la participation de :*

*Pierrick CARADEUX, avocat associé, Caradeux Consultants*

- Le maintien de la concession d'aménagement
- Le régime dual de la concession d'aménagement
- Le calcul du montant de la concession
- La caractérisation du risque opérationnel
- Le corpus juridique applicable
- Le régime des marchés subséquents
- Le recours aux avenants
- L'impact sur les contrats de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC)

15h30

### Impact sur les services en matière énergétique et environnementales

*Avec la participation de :*

*Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, avocate associée, Seban & Associés*

- La distribution publique d'énergie
- La distribution de chaleur
- Les concessions de force hydraulique
- Les services d'eau
- Les services d'assainissement

16h30

### Un nouveau régime juridique : les concessions sans services ou travaux publics

*Avec la participation de :*

*Pierre LE BOUÉDEC, avocat associé, Symchowicz-Weissberg & Associés*

- Une nouvelle catégorie juridique
- Une novation importante
- La concession de services
- La concession de travaux
- Quelles pistes de développement ?
- Un impact sur les SemOp
- Le sort des autorisations d'occupation domaniale

17h30

### Fin des travaux

# Plan d'accès

**Centre de conférences  
Capital 8**  
32, rue de Monceau  
75008 Paris



## Pour s'y rendre :

- > Métro :  
Courcelles, Monceau (ligne 2),  
Miromesnil (lignes 13 et 9)
- > Parking :  
Vinci Haussman Berri  
(face au 155 Bd Haussmann)

